

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 6 décembre 2016 à 19h30 à la salle du conseil située au 300 Principale Ouest, Saint-Joseph de Kamouraska.**

**Sont présents :** MM. Roland Leroux, MAIRE  
Yves Lapointe, CONSEILLER  
Germain Dupuis, CONSEILLER  
Francis Boucher, CONSEILLER  
M. Alexis Morin-Turgeon, CONSEILLER  
MME Nancy St-Pierre, CONSEILLERE

**Est absente :** Mme Marie-Ève Paradis, CONSEILLÈRE

Tous les membres présents forment le quorum.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h30 par M. Roland Leroux, maire, Nathalie Blais, directrice-générale, rédige le procès-verbal.

**01-12-2016**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Nancy St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté. Les membres du conseil ajoutent des points à l'ordre du jour à « autres sujets » :

**02-12-2016**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 4 ET 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2016**

Il est proposé par Mme Nancy St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal du 4 octobre et celui du 1<sup>er</sup> novembre 2016 soient adoptés tel que déposés.

**03-12-2016**

**AVIS DE MOTION 2016-231 BUDGET 2017 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION – RÈGLEMENT 2016-231**

M. Germain Dupuis, donne avis de motion qu'il y aura, à une séance extraordinaire prévue le 22 décembre 2016, l'étude d'un règlement afin de fixer le taux des taxes de l'année 2017, des tarifications pour les services ainsi que du programme triennal d'immobilisations. Le budget 2017 sera présenté et validé à cette date.

**04-12-2016**

**CRÉATION D'UN FONDS POUR VÉHICULES**

Il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil désire créer un fonds afin de faire l'achat éventuellement d'un véhicule en incendie. Un montant de 7 000 \$ avait été budgété en 2016 et n'a pas été utilisé alors le montant se retrouvera dans ce fonds.

**05-12-2016**

**CRÉATION D'UN FONDS POUR LE CENTENAIRE DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA**

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil désire créer un fonds de 1 000 \$ par année, afin de souligner le centenaire de la paroisse en 2022.

**06-12-2016**

**DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ DE M. FRÉDÉRIK LÉVESQUE POUR ALIÉNATION ET MORCELLEMENT DES LOTS 5169720, 5169721 ET 5169722 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**ATTENDU QU'**en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska doit donner un avis relativement à une demande d'aliénation et morcellement adressée par monsieur Frédérick Lévesque, des lots

5169720, 5169721, 5169722 du cadastre du Québec;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment;

**ATTENDU QUE** le but visé par la demande est d'optimiser une exploitation forestière saine et équilibrée par l'acquéreur dont le requérant est copropriétaire ;

**ATTENDU QUE** cette autorisation n'aura pas d'effet sur les activités agricoles existantes puisque l'usage ne sera pas modifié;

**ATTENDU QU'**il n'y a aucune possibilité d'effets négatifs en regard des lois et règlement relatifs à l'environnement et tout particulièrement à l'égard des établissements de production animale environnants;

**ATTENDU QUE** cette demande n'a pas d'effet sur les ressources d'eau et n'enlève pas de sol pour l'agriculture;

**ATTENDU QUE** le projet respecte la réglementation de zonage de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE la municipalité Saint-Joseph-de-Kamouraska:**

1. Appuie le demandeur dans sa démarche visant à obtenir de la Commission l'autorisation d'aliéner et morceler les lots 5169720, 5169721, 5169722 du cadastre du Québec;
2. Recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.  
► Mme Nancy St-Pierre, conseillère, déclare son intérêt concernant cette résolution

07-12-2016

**ENTRETIEN DE CHEMINS LOCAUX DOUBLÉ D'UNE VOCATION D'ACCÈS AUX RESSOURCES / MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

**ATTENDU QUE** la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement ;

**ATTENDU QUE** les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés ;

**ATTENDU QUE** le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes locales 1 ou 2 à compenser ;

**ATTENDU QUE** la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans les cas d'une nouvelle demande de compensation ;

**ATTENDU QUE** l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2016/2017.

<b>ROUTE</b>	<b>Longueur à compenser (km)</b>	<b>Ressource transportée</b>	<b>Nombre de Voyages</b>
Route de Picard	6.4	Bois brut	60
Rang 6 (accès)	1.89	Copeaux et brut	1780
Rang 5 Ouest	1.06	Copeaux et brut	1380
Route Picard	0,12	Copeaux et brut	1720

## **POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 9,47 kms.

**08-12-2016**

### **AUGMENTATION SALARIALE /INSPECTEUR MUNICIPAL ET AGENTE DE DÉVELOPPEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de l'inspecteur stipulait qu'une révision salariale devait être faite suite à l'évaluation après 6 mois de travail au 13 novembre 2016 ;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Sophie de Courval a été embauchée pour combler temporairement le poste d'agente de développement en l'absence de Mme Julie Thibodeau-Bélair qui est en congé de maternité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Nancy St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le salaire de M. Bruno Bossé soit augmenté de 3% incluant l'indexation, à compter du 13 novembre 2016 avec une réévaluation au 15 mai 2017 et son allocation pour le véhicule soit augmenté de 750 \$ à 900 \$ à compter de janvier 2017.

**QUE** le salaire de Mme Sophie de Courval soit augmenté de 6,5 % à compter du 30 octobre 2016, c'est à dire au cumul des deux emplois et qu'un contrat soit signé par le maire et la directrice générale afin d'inscrire le travail de l'adjointe et de l'agente de développement en deux parties distinctes.

**09-12-2016**

### **AUGMENTATION SALARIALE CORRESPONDANT À LA HAUSSE DU NIVEAU GÉNÉRAL DES PRIX À LA CONSOMMATION POUR 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** le niveau général des prix à la consommation est de 1,7% en novembre 2016 ;

**CONSIDÉRANT** la demande spécifique de la directrice générale concernant une hausse de son salaire en 2017 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu à l'unanimité des membres présents que les salaires de la direction générale et des indemnités des élus soient indexés également de 1,7%. Mme Nathalie Blais, directrice générale sera augmentée de 5% de plus comme marque d'appréciation et son dévouement envers la municipalité et de tous les organismes qui y gravitent.

**10-12-2016**

### **DEMANDE DU COMITÉ SANTÉ ENTRAIDE POUR LE DINER DE NOËL**

Il est proposé par Mme Nancy St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil autorise le paiement d'un montant de 100\$ pour l'année financière 2016-2017 du groupe Santé entraide de Saint-Joseph afin de contribuer financièrement au dîner de Noël pour les aînés de la région.

**11-12-2016**

### **FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL ET DU COMPTOIR POSTAL**

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil autorise la fermeture du bureau municipal et du comptoir postal (avis au superviseur chez Postes Canada) pendant la période des Fêtes, soit du 27 au 29 décembre 2016.

### **RAPPORT SUR LA VOIRIE LOCALE**

► M. Francis Boucher, conseiller, remet un document relatif à l'étude de la voirie locale de Saint-Joseph-de-Kamouraska et les priorités à accorder dans le programme triennal d'infrastructure 2017-2018-2019. Le tour des

chemins a été fait avec M. Bruno Bossé, inspecteur municipal.

## **POUR UNE FISCALITÉ COMPÉTITIVE ADAPTÉE À LA RÉALITÉ AGRICOLE DU QUÉBEC**

- 1. CONSIDÉRANT** l'apport des producteurs agricoles à la vitalité de nos territoires, et ce, dans toutes les régions du Québec, qui se reflète notamment par des retombées totales de plus de 5,6 G\$ en terme de PIB et plus de 70 000 emplois en 2013;
- 2. CONSIDÉRANT** que la méthode actuelle d'évaluation des terres, basée sur les transactions comparables, exerce une pression à la hausse sur la valeur des terres agricoles;
- 3. CONSIDÉRANT** que les avis d'imposition envoyés à la suite du dépôt de nouveaux rôles d'évaluation foncière permettent d'observer une hausse majeure des taxes à payer par plusieurs exploitations agricoles enregistrées;
- 4. CONSIDÉRANT** l'impact de chaque dollar supplémentaire versé en taxes sur la compétitivité des entreprises, dans un contexte où des régimes différenciés existent dans d'autres juridictions en matière de fiscalité foncière agricole, souvent plus avantageux que le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) du Québec;
- 5. CONSIDÉRANT** que 8 \$ d'actifs sont nécessaires en moyenne à la production de 1 \$ de revenu agricole, mais que la valeur des terres peut influencer ce ratio jusqu'à une valeur de 15 \$ d'actifs pour 1 \$ de revenu selon les régions;
- 6. CONSIDÉRANT** la reconnaissance des caractéristiques particulières du secteur agricole dans le budget du Québec déposé le 17 mars 2016, énonçant que « le PCTFA a été introduit pour tenir compte des investissements importants que nécessitent les activités agricoles par rapport à d'autres secteurs de l'économie. Il vise également à assurer un traitement fiscal compétitif aux exploitants agricoles québécois par rapport à ceux des autres provinces canadiennes qui offrent toutes des mesures permettant d'alléger le fardeau foncier des entreprises agricoles »;
- 7. CONSIDÉRANT** qu'aucune consultation n'a été réalisée préalablement à l'annonce d'une réforme du PCTFA par l'entremise de ce même budget, tant avec les représentants de l'UPA que ceux du milieu municipal;
- 8. CONSIDÉRANT** que le taux de crédit annoncé ne correspond pas au niveau d'intervention actuel, un taux de 78 % pour les deux premières années de la réforme ne pouvant remplacer la perte du crédit de 85 % sur les taxes liées aux terres dont la valeur est supérieure au seuil de 1 814 \$ par hectare, du crédit de 70 % sur les taxes scolaires et du crédit de 100 % sur les premiers 300 \$ de taxes;
- 9. CONSIDÉRANT** que les estimations réalisées par l'UPA et la Coop Fédérée (ÉcoRessources) à partir d'une grande variété d'avis d'imposition foncière ont permis de constater que la réforme aurait des impacts significatifs pour un nombre important d'entreprises agricoles, notamment celles de petite taille;
- 10. CONSIDÉRANT** que de diminuer la couverture du programme pour tous ceux qui en bénéficient n'a rien de neutre sachant que les producteurs agricoles de partout dans le monde ont accès à des taux de taxation distincts ou à d'autres accommodements en matière de fiscalité municipale;
- 11. CONSIDÉRANT** que les chiffres déposés par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles montrent que 83 % des exploitations agricoles enregistrées actuellement admissibles au PCTFA seraient affectées négativement par une telle réforme;
- 12. CONSIDÉRANT** le retrait envisagé de tous les critères d'admissibilité au PCTFA, sauf ceux liés au statut d'exploitation agricole enregistrée et de la localisation en zone agricole;

**13. CONSIDÉRANT** que le retrait des critères d'admissibilité liés à la spécialisation pourrait mener à une qualification appréhendée au PCTFA de propriétaires dont la vocation n'est pas l'agriculture, mais qui possèdent des terres agricoles, et que cette qualification pourrait entraîner une diminution supplémentaire du taux de crédit, une situation discutable en ce qui concerne l'acceptabilité sociale du soutien de l'État à l'agriculture;

**14. CONSIDÉRANT** que le PCTFA doit être réformé autrement que par un transfert des coûts supplémentaires vers les producteurs et les municipalités;

**15. CONSIDÉRANT** l'appui de la Fédération québécoise des municipalités, de la Fédération Québécoise des Clubs Quads et de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec en ce qui concerne le maintien du programme actuel et de l'ouverture d'un dialogue avec l'État et l'Union au sujet de la fiscalité foncière agricole;

**16. CONSIDÉRANT** que les terres agricoles sont de plus en plus utilisées pour divers usages récréatifs sans que les producteurs en retirent des bénéfices ou des compensations (exemples : nombreux sentiers de VHR);

**17. La municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska demande AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

- De maintenir le PCTFA dans sa forme actuelle tant et aussi longtemps qu'une réelle refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été réalisée;
- De fixer un calendrier de rencontres interministérielles impliquant l'État, le milieu municipal et l'Union des producteurs agricoles visant à aborder les enjeux de la fiscalité foncière agricole au Québec;

13-12-2016

#### **PROJET DU SERVICE EN COMMUNICATION DE PROMOTION KAMOURASKA**

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil autorise une participation financière de 500\$ pour l'année 2017 à Promotion Kamouraska pour ainsi assurer une place et une visibilité de la municipalité dans le Guide du Kamouraska 2017. Le conseil n'augmentera pas le nombre d'heures de service en communication puisque le solde au 5 octobre 2016 est de 44 heures.

#### **LETTRÉ DE L'ENTREPRENEUR DE CHEMINS D'HIVER YVAN PELLETIER**

► M. Yvan Pelletier, entrepreneur pour le déneigement des rues de la municipalité, a transmis une lettre au conseil, relative aux nouveaux trottoirs sur la rue Principale. Les trottoirs ont été modifiés avec la réfection de la rue en été 2016 et ils sont plus haut et plus large qu'au moment de déposer sa soumission. Il suggère au conseil qu'il fera l'embauche d'une personne et lui prêtera une souffleuse pour ainsi pouvoir entretenir les trottoirs de la rue Principale. Le conseil accepte cette proposition si M. Pelletier respecte le contrat.

14-12-2016

#### **RAPPORT DE DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAYER LES COMPTES**

**CONSIDÉRANT QUE** les comptes sont présentés pour étude et acceptation ;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Nathalie Blais certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses du mois ont été effectués tel qu'adopté dans le budget par le conseil pour l'année 2016 et ce, pour la période du mois de novembre 2016 ;

Prélèvements directs : 547,52 \$

Remboursement payé à l'intérieur de la paie :

- Frais de déplacement et de repas : 505,09 \$

- Remboursement cellulaire inspecteur : 0 \$

Salaires et frais Desjardins : P.P. 23 et 24 : 12 046,06 \$ et 66,51 \$

Liste des comptes à payer (voir liste en annexe) : 36 834,04 \$

Le tout est accepté par les membres du conseil sur proposition de M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité des membres présents qu'ordre est donné d'effectuer le paiement de ces comptes à même les fonds disponibles au compte de la municipalité.

15-12-2016

#### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé sur proposition de M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents, la séance est levée à 21h45.

---

Roland Leroux, maire

---

Nathalie Blais, directrice-générale

#### **Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 22 décembre 2016 à 19h00 à la salle du conseil située au 300 Principale Ouest, Saint-Joseph de Kamouraska.**

**Sont présents :** MM Roland Leroux, MAIRE  
Yves Lapointe, CONSEILLER  
Germain Dupuis, CONSEILLER  
Francis Boucher, CONSEILLER  
Alexis Morin-Turgeon, CONSEILLER  
Mmes Marie-Ève Paradis, CONSEILLÈRE  
Nancy St-Pierre, CONSEILLÈRE

Est absent :

Tous les membres présents forment le quorum.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h00 par M. Roland Leroux, maire, Nathalie Blais, directrice-générale, rédige le procès-verbal.

**Une convocation a été remise à chacun des membres du conseil à la réunion régulière mardi le 6 décembre 2016**

16-12-2016

#### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA CONVOCATION SPÉCIALES**

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité des membres que l'ordre du jour soit adopté.

16-12-2016

#### **RÈGLEMENT #2016-231/ DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION FONCIÈRES ET DE SERVICE POUR L'ANNÉE 2017**

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion de ce règlement a été donné à la séance régulière du 6 décembre 2016 ;

#### **SUR PROPOSITION DE M. Yves Lapointe IL EST RESOLU A L'UNANIMITE**

QU'il soit, par la présente résolution, adopté le RÈGLEMENT portant le # 2016-231 décrétant les taux de taxation applicables pour l'exercice financier 2017. Ledit règlement est conservé dans le livre des Règlements prévu à cet effet.

17-12-2016

#### **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2017**

Sur proposition de M. Germain Dupuis, il est résolu à l'unanimité

**QU'il soit**, par la présente résolution, adopté par le conseil les prévisions budgétaires avec des revenus équilibrés qui se lisent comme suit :

## PRÉSENTATION DES REVENUS

<b>Tarification des services</b>	
Entretien des eaux usées :	26 000
Matières résiduelles :	36 765
Ramonage des cheminées :	4 195
O.T.J. :	6 480
Vidange des fosses septiques	10 920
Dette eaux usées	14 220
Amélioration des cours d'eau	7 984
<b>Sous-total Tarifications :</b>	<b>106 564 \$</b>
<b>Compensation tenant lieu de taxes (Gouv. Québec)</b>	
Terres publiques	4 216
École primaire	765
Bonification des compensations	1 400
<b>Sous total compensation :</b>	<b>6 381 \$</b>
<b>Transferts</b>	
Réseau routier	135 461
Recyc Québec	5 800
Péréquation	9 700
Subv. OTJ	3 500
<b>Sous-total Transferts:</b>	<b>154 461 \$</b>
<b>Services rendus aux organismes ou autres</b>	
Services rendus aux organismes	10 430
Services rendus :	8 100
Autres services rendus :	8 470
Autres revenus	7 800
<b>Sous-total services rendus:</b>	<b>34 800 \$</b>
<b>TOTAL DES RECETTES :</b>	<b>302 206 \$</b>

## PRÉSENTATION DES DÉPENSES

<b>DÉPENSES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>BUDGET 2017</b>
Administration générale :	170 118
Sécurité publique :	73 779
Transport :	184 032
Hygiène du milieu :	93 591
Am., urbanisme, et développement. :	36 879
Loisirs et culture :	27 289
Frais de financement :	6 000
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>591 688 \$</b>
<b>REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME ET FONDS RÉSERVÉS</b>	
Remboursements dette égouts	14 220
Remboursement édifice municipale	15 000
Fonds réservé 100 <sup>e</sup> et véhicules	3 000
<b>Sous-total :</b>	<b>32 220 \$</b>
<b>TOTAL APRÈS AFFECTATIONS</b>	<b>623 248 \$</b>

### ARTICLE 2 :



Le conseil adopte le budget « **recettes** » ci-dessous pour l'année financière 2017 :

**ARTICLE 3 :**

Pour combler l'écart entre les dépenses et les revenus, soit un montant de 321 702 \$, la municipalité imposera une taxe de 0,99 \$ par tranche de 100\$ du montant de la richesse foncière conformément à celle inscrite au rôle d'évaluation déposé en septembre 2016 (32 495 200).

**ARTICLE 4 :**

Le programme triennal d'immobilisation 2017-2018-2019 pour un montant total de : 359 000 \$

**2017**

- Réfection de la chaussée du Rang 5 Est sur une longueur de 1,2 kilomètres pour environ 155 000 du solde de la subvention de la TECQ
- Construction de la caserne incendie, suite à la confirmation d'une subvention dans le cadre du programme PIQM, (Programme d'infrastructure Québec-municipalité) pour un montant de 84 000 \$.

**2018**

- Amélioration de la Route de Picard (les fossés et glissières de sécurité) : 65 000 \$

**2019:**

Faire une partie des fossés et l'asphalte sur le Rang 5 Ouest : 55 000 \$

**ARTICLE 5 :**

Le taux d'intérêt s'appliquant à toutes taxes, compensations, permis ou créances dus à la municipalité est fixé à 18% par année soit 1.5% par mois.

**ARTICLE 6 :**

Pour l'année financière 2017, les taxes municipales seront payables en quatre versements pour tous les comptes qui excèdent 300.\$ (mars, juin, août et septembre).

**ARTICLE 7 :**

Le présent règlement est entré en vigueur selon la loi le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

18-12-2016

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé sur proposition de M. Yves Lapointe, la séance est levée à 19h20.

---

Roland Leroux, maire

---

Nathalie Blais, directrice-générale